

Dans son travail pour le bien de l'humanité, l'ONU fait face actuellement à de nouvelles menaces, de nouvelles contraintes et de nouveaux obstacles. Les principes mêmes qui servent de guide à l'Organisation doivent être repensés, si l'on veut que les objectifs de la Charte se réalisent. Ce but sera atteint si les membres sont prêts à saisir les occasions qui se présentent, à adopter de nouveaux points de vue et à fixer des objectifs pratiques pour l'Organisation.

La délégation du Canada estime qu'en cette année d'anniversaire, nous devrions rechercher des moyens pratiques qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies de mieux jouer son rôle et de traduire une cause commune en une action commune. En raison du nombre et de la complexité des programmes internationaux que l'Assemblée a mis sur pied, elle a de plus en plus de mal à les réaliser efficacement. Trop souvent, des tâches importantes sont remises à plus tard ou abandonnées. Le travail d'organisation et d'administration devient ainsi plus complexe; les dépenses, les charges et les obligations se multiplient.

Le temps est venu de poursuivre les améliorations apportées par la Deuxième Commission l'an dernier et, plutôt que de s'en tenir à des améliorations partielles, d'envisager dans leur ensemble les procédures et l'organisation de l'Assemblée générale. Cette idée n'est ni nouvelle ni originale, mais, en cette année du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, nous devons de nouveau tenter d'améliorer notre Organisation.

C'est cette conviction qui a poussé le Gouvernement du Canada à proposer, avec l'appui de douze pays, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question suivante: "Rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale". Cette proposition que viendront appuyer un certain nombre de pays de diverses régions, prévoit la création d'un comité où tous les groupes seront représentés équitablement.

Le comité présenterait ses conclusions et ses recommandations à la prochaine session de l'Assemblée générale, ce qui lui permettrait d'examiner en profondeur les questions qui lui seraient soumises. Notre délégation est d'avis que toute réforme, pour être efficace, doit obtenir l'appui du plus grand nombre possible et s'appuyer sur un consensus que l'Assemblée pourrait, espérons-nous, approuver à la prochaine session.

Pour ce qui est des questions et des opérations que le comité aurait à examiner, il faudrait que son mandat soit large. Une telle étude porterait sur la nature du travail de l'Assemblée, sur ses priorités et son organisation, et sur l'efficacité de ses instruments. Par ailleurs, le mandat du comité devrait être assez restreint pour qu'il puisse limiter ses recommandations aux procédures et à l'organisation de l'Assemblée, telles qu'elles sont définies dans la Charte.

Notre proposition est assez modeste, mais j'estime que même des changements de peu d'envergure pourraient avoir un effet salutaire sur nos méthodes de travail et sur les résultats qui en découleraient. L'examen porterait évidemment sur des domaines tels que la documentation, les règles de procédure et des questions connexes. Le comité proposé étudierait en outre la façon dont les questions sont attribuées aux grandes commissions de l'Assemblée. Les recommandations tiendraient compte de la nécessité de voir à ce que toutes les grandes questions politiques soient bien réparties et examinées assez longuement au cours des futures sessions.